



Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale
28 août 2015
Français
Original : anglais

Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention

Quatorzième session

Ankara (Turquie), 13-22 octobre 2015

Point 2 c) de l'ordre du jour provisoire

Mise en œuvre efficace de la Convention aux niveaux national, sous-régional et régional

Résultats des institutions et organes subsidiaires de la Convention

Rapport sur les résultats des institutions et organes subsidiaires de la Convention (2014-2015)

Note du secrétariat*

Résumé

Conformément au plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018), le secrétariat, le Mécanisme mondial, le Comité de la science et de la technologie (CST) et le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC) planifient et exécutent leurs travaux et en suivent l'état d'avancement au moyen de plans de travail quadriennaux et de programmes de travail biennaux chiffrés. Ces plans et programmes de travail sont établis selon une méthode de gestion axée sur les résultats, et leur contenu est approuvé par la Conférence des Parties. Les entités susmentionnées soumettent un rapport sur les résultats qu'elles ont obtenus dans l'exécution de leurs plans et programmes de travail au terme de chaque exercice biennal, en suivant la méthode de gestion axée sur les résultats. Le présent document rend compte de manière détaillée des résultats obtenus et des ressources utilisées en 2014-2015 par le secrétariat, le Mécanisme mondial, le CST et le CRIC.

* La soumission tardive du présent document s'explique par le fait qu'il a fallu tenir des consultations internes pour fournir aux Parties les renseignements les plus récents sur la question.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1–3	3
II. Vue d’ensemble des dépenses.....	4–8	3
III. Principales réalisations en 2014-2015.....	9	6
IV. Réalisations par objectif opérationnel.....	10–44	7
A. Objectif opérationnel 1 : Plaidoyer, sensibilisation et éducation.....	10–15	7
B. Objectif opérationnel 2 : Cadre d’action.....	16–24	10
C. Objectif opérationnel 3 : Science, technologie et connaissances.....	25–35	14
D. Objectif opérationnel 4 : Renforcement des capacités.....	36–37	19
E. Objectif opérationnel 5 : Financement et transfert de technologie.....	38–44	20
V. Gestion et services.....	45–53	26
VI. Conclusions et recommandations.....	54	30

I. Introduction

1. Conformément au plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018) (la Stratégie)¹, le secrétariat, le Mécanisme mondial, le Comité de la science et de la technologie (CST) et le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC) planifient et exécutent leurs travaux et en suivent l'état d'avancement au moyen de plans de travail quadriennaux et de programmes de travail biennaux chiffrés. Ces plans et programmes de travail sont établis selon une méthode de gestion axée sur les résultats, et sont approuvés par la Conférence des Parties. Les entités susmentionnées soumettent un rapport sur l'exécution de leur programme de travail au terme de chaque exercice biennal, en suivant la méthode de gestion axée sur les résultats.

2. Le présent rapport donne une image générale des résultats obtenus et des ressources utilisées par le secrétariat, le Mécanisme mondial, le CST et le CRIC en 2014-2015, compte tenu du plan de travail figurant dans la décision 1/COP.11. Il s'attache essentiellement à déterminer dans quelle mesure les objectifs du plan de travail ont été atteints et présente une vue d'ensemble des progrès accomplis au regard des réalisations escomptées, ainsi que des ressources utilisées par le secrétariat et le Mécanisme mondial.

3. Il convient de le lire en parallèle avec les informations sur les résultats financiers des fonds d'affectation spéciale de la Convention pour 2014-2015, figurant dans le document ICCD/COP(12)/7.

II. Vue d'ensemble des dépenses

4. Dans le présent document, les progrès accomplis en vue de parvenir aux réalisations escomptées sont comparés aux engagements définis dans le budget-programme approuvé. Les dépenses sont présentées par objet de dépense. Le tableau 1 montre les dépenses au titre du budget de base du secrétariat au 31 mai 2015, par objet de dépense. Au vu du taux idéal d'exécution du budget à ce stade de l'exercice biennal (70,8 %), la plupart des objets de dépense n'ont pas excédé les ressources prévues. On s'attend que les dépenses au titre des services de consultants et de la formation augmentent d'ici à la fin de l'année.

Tableau 1

Dépenses par objet de dépense au titre du budget de base du secrétariat et du Mécanisme mondial au 31 mai 2015

(En euros)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Budget approuvé 2014-2015</i>	<i>Dépenses au 31 mai 2015</i>	<i>Dépenses en pourcentage du budget</i>
Traitements et autres dépenses de personnel	10 581 075	5 967 931	56,4
Consultants	691 496	239 424	34,6
Voyages	660 286	637 403	96,5
Formation	220 879	32 766	14,8
Représentation	22 000	9 654	43,9
Frais généraux de fonctionnement	1 099 700	567 288	51,6
Fournitures et matériel	118 300	153 297	129,6

¹ Décision 3/COP/8.

<i>Objet de dépense</i>	<i>Budget approuvé 2014-2015</i>	<i>Dépenses au 31 mai 2015</i>	<i>Dépenses en pourcentage du budget</i>
Frais d'administration communs (ONU-Bonn/ONUG)	932 000	498 768	53,5
Total	14 325 746	8 106 532	56,6

Abréviations : ONU-Bonn = bureaux des Nations Unies à Bonn, ONUG = Office des Nations Unies à Genève.

5. Le tableau 2 présente les dépenses au titre du budget de base du CST au 31 mai 2015. Ces dépenses couvrent les dispositions prises pour les réunions de son Bureau.

Tableau 2

Dépenses par objet de dépense au titre du budget de base du Comité de la science et de la technologie au 31 mai 2015

(En euros)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Budget approuvé 2014-2015</i>	<i>Dépenses au 31 mai 2015</i>	<i>Dépenses en pourcentage du budget</i>
Consultants	0,0	10 933	0,0
Voyages	68 400	52 516	76,8
Dispositions logistiques	7 600	495	6,5
Total	76 000	63 944	84,1

6. Le tableau 3 fournit des informations sur les dépenses au titre du budget de base du CRIC au 31 mai 2015. Les dépenses couvrent les dispositions prises pour les réunions de son Bureau.

Tableau 3

Dépenses par objet de dépense au titre du budget de base du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention au 31 mai 2015

(En euros)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Budget approuvé 2014-2015</i>	<i>Dépenses au 31 mai 2015</i>	<i>Dépenses en pourcentage du budget</i>
Voyages	68 400	26 713	39,1
Dispositions logistiques	7 600	122	1,6
Total	76 000	26 835	35,3

7. Les tableaux 4 et 5 donnent un aperçu de la répartition des postes occupés par des membres du personnel engagés pour une durée déterminée. Au 31 mai 2015, 47 postes étaient occupés par des fonctionnaires du secrétariat et 8 postes par des fonctionnaires du Mécanisme mondial.

Tableau 4
**Nombre de postes permanents et de postes pourvus au secrétariat
 par source de financement au 31 mai 2015**

	<i>Budget de base</i>		<i>Fonds supplémentaire</i>		<i>Fonds de Bonn</i>		<i>Dépenses d'appui au programme</i>		<i>Total</i>	
	<i>Approuvés</i>	<i>Pourvus</i>	<i>Approuvés</i>	<i>Pourvus</i>	<i>Approuvés</i>	<i>Pourvus</i>	<i>Approuvés</i>	<i>Pourvus</i>	<i>Approuvés</i>	<i>Pourvus</i>
SSG	1	1	0	0	0	0	0	0	1	1
D-1	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0
P-5	7	5	0	0	0	0	3	3	10	8
P-4	7	7	0	0	0	0	3,5	3,5 ^a	10,5	10,5
P-3	4	4	2	2	1	1	0	0	7	7
P-2	1	1	0	0	0	0	0	0	1	1
Total partiel	21	18	2	2	1	1	6,5	6,5	30,5	27,5
Agents des services généraux	10	9	0	0	3	3	7,5	7,5 ^a	20,5	19,5
Total	31	27	2	2	4	4	14,0	14,0	51,0	47,0

Abréviations : SSG = Sous-Secrétaire général, D = Directeur, P = Administrateur.

^a Le financement d'un poste P-4 et d'un poste d'agent des services généraux est partagé entre les secrétariats de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et de la Convention sur la diversité biologique.

Tableau 5
**Nombre de postes permanents et de postes pourvus au sein du Mécanisme
 mondial par source de financement au 31 mai 2015**

	<i>Budget de base</i>		<i>Fonds supplémentaire</i>		<i>Total</i>	
	<i>Approuvés</i>	<i>Pourvus</i>	<i>Approuvés</i>	<i>Pourvus</i>	<i>Approuvés</i>	<i>Pourvus</i>
D-2	1	0	0	0	1	0
D-1	1	1	0	0	1	1
P-5	2	1	0	0	2	1
P-4	3	2	0	0	3	2
P-3	0	0	1	0	1	0
P-2	2	2	0	0	2	2
Total partiel	9	6	1	0	10	6
Agents des services généraux	4	2	0	0	4	2
Total	13	8	1	0	14	8

Abréviations : D = Directeur, P = Administrateur.

8. Le tableau 6 montre la répartition par zone géographique et par sexe des fonctionnaires en poste au secrétariat de la Convention et au Mécanisme mondial dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur.

Tableau 6
**Répartition par zone géographique et par sexe des administrateurs
 et des fonctionnaires de rang supérieur au 31 mai 2015**

Classe	Afrique	Asie	Amérique latine et Caraïbes	Europe centrale et orientale	Groupe des États d'Europe occidentale et autres États	Hommes	Femmes	Pourvus
SSG	1	0	0	0	0	1	0	1
D-1	0	0	0	0	1	0	1	1
P-5	4	1	1	0	6	9	3	12
P-4	2	4	2	0	5	8	5	13
P-3	1	2	1	1	5	5	5	10
P-2	0	0	0	0	4	1	3	4
Total	8	7	4	1	21	24	17	41
Pourcentage du total	19,5	17,1	9,8	2,4	51,2	58,5	41,5	100,0

Abréviations : SSG = Sous-Secrétaire général, D = Directeur, P = Administrateur.

III. Principales réalisations en 2014-2015

9. Les principales réalisations auxquelles les travaux de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires ainsi que du secrétariat et du Mécanisme mondial ont abouti en 2014-2015 sont les suivantes :

a) La communauté internationale reconnaît désormais combien il est important de fixer des objectifs concernant la remise en état des terres dégradées et la prévention d'une nouvelle dégradation, ce qui aidera à mettre l'accent sur les mesures correspondantes et la mesure efficace des progrès réalisés;

b) Les enjeux relatifs aux terres commencent à être intégrés dans les nouveaux engagements sur les changements climatiques et sont rattachés à d'autres processus importants au niveau mondial, ce qui devrait susciter un intérêt accru sur le plan politique et ouvrir de nouvelles possibilités de financement pour la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse (DDTS);

c) La collaboration scientifique internationale ménage une place grandissante aux questions intéressant directement les dispositions et priorités de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (la Convention), ce qui facilitera la communication d'informations exactes et à jour sur l'état de dégradation des terres et les facteurs qui y contribuent, ainsi que l'élaboration de moyens efficaces de remédier aux problèmes de DDTS;

d) La présentation de rapports sur les résultats obtenus au niveau national concernant les objectifs opérationnels de la Stratégie en 2014 a mobilisé la quasi-totalité des pays parties à la Convention et a fait ressortir les progrès accomplis en vue de l'ensemble des objectifs;

e) Le processus lié à la Convention bénéficie de plus en plus des contributions d'importants groupes de parties prenantes, notamment des organisations de la société civile et des milieux d'affaires;

f) De nouvelles possibilités de financement ont été recensées, en particulier en vue de l'appui à la gestion durable des terres au niveau des pays, et l'accès à ces

sources a été effectivement facilité, le Mécanisme mondial jouant notamment à cet égard un rôle plus opérationnel, susceptible d'évoluer.

IV. Réalisations par objectif opérationnel

A. Objectif opérationnel 1 : Plaidoyer, sensibilisation et éducation

10. Au titre de l'objectif opérationnel 1, le secrétariat a contribué à mieux faire prendre conscience du fait que la lutte contre les phénomènes de DDTs peut contribuer à remédier aux grands problèmes mondiaux. Le recours aux outils d'information en ligne sur ces phénomènes et aux réseaux sociaux s'est réellement développé et le secrétariat a amélioré encore le rapport coût-efficacité de ces activités, en mettant l'accent sur un nombre restreint de produits et en renforçant leur qualité et leur contenu.

11. Plusieurs responsables de haut niveau ainsi que des célébrités se sont associés aux Journées mondiales 2014 et 2015 de la lutte contre la désertification, qui ont été organisées au siège de la Banque mondiale et à l'Expo 2015 de Milan, respectivement, et ont appelé l'attention des médias sur la Convention. D'autres campagnes organisées dans le cadre de la Convention, telles que la remise du prix Terre pour la vie et des concours de rédaction et de bandes dessinées, ont été bien accueillies. Les ambassadeurs des zones arides, agissant en tant que représentants de la Convention, se sont employés à promouvoir activement les priorités de celle-ci lors de diverses manifestations de haut niveau et dans le cadre de leurs propres activités et réseaux. Au total, 35 champions nationaux des zones arides, originaires de cinq pays, ont été désignés.

12. Les dispositions de la Convention figurent en bonne place dans de nombreux mécanismes nationaux, comme en témoigne en particulier la prise en compte de l'objectif de la neutralité en matière de dégradation des terres dans les objectifs de développement durable. Les unités de coordination régionales ont encouragé, dans la limite de leurs ressources, l'application de la Convention à l'occasion d'importantes réunions et manifestations tenues dans chaque région.

13. Le secrétariat a facilité les contributions de la société civile aux réunions et activités de la Convention et les organisations de la société civile ont joué un rôle nettement plus actif que les années précédentes sur divers aspects du processus découlant de la Convention. Des contributions volontaires ont permis au jury de sélection des organisations de la société civile, initialement créé pour sélectionner les représentants de ces organisations qui bénéficieront d'un appui financier pour participer aux sessions de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires, de se réunir périodiquement et de faire en sorte que plusieurs activités essentielles entreprises au titre de la Convention bénéficient d'apports coordonnés de la part de la société civile. Parmi ces activités, il convient de mentionner la présentation de rapports par les organisations de la société civile, les travaux de l'interface science-politique et l'achèvement de la stratégie de mobilisation des entreprises. Le jury de sélection a également facilité la participation de nouvelles organisations de la société civile et de groupes clefs, tels que les jeunes et les communautés autochtones, au processus de la Convention et a contribué à l'organisation de diverses rencontres et réunions, notamment la réunion des organisations de la société civile Desertif'actions 2015 consacrée à la question des terres et du climat, qui a servi de conférence préparatoire des organisations de la société civile en vue de la douzième session de la Conférence des Parties et de la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

14. L'intérêt porté aux produits offerts par le Mécanisme mondial en matière de possibilités de financement, de méthodes et d'outils permettant de lutter contre les

phénomènes de DDTS donne à penser qu'il a fait œuvre de sensibilisation dans ce domaine. Le Mécanisme mondial s'est employé à promouvoir activement la Convention et les activités relatives à la désertification, à la dégradation des terres et à la sécheresse en se concertant avec les organismes établis à Rome, en prenant contact avec le secteur privé et en participant à des manifestations telles que le Forum mondial sur les paysages. Son bureau de liaison à Rome a également joué un rôle important dans l'organisation de la Journée mondiale de la lutte contre la désertification en 2015.

15. Pour appeler davantage l'attention sur la Convention et inciter les pays parties à engager une action, le Mécanisme mondial a largement fait appel aux modes de diffusion de l'information de ses partenaires. Il convient par exemple de mentionner la diffusion d'informations relatives à l'évaluation économique sur le site Web et les réseaux sociaux du partenariat OSLO (Offrir des solutions durables d'utilisation des terres) et l'élaboration de la plateforme de partage des connaissances de l'initiative de la Grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel. L'autre facteur qui a contribué à étoffer les relations extérieures a été l'intensification de la coopération entre le Mécanisme mondial et le secrétariat dans la gestion des connaissances, qui a permis de préparer conjointement des apports et des messages en prévision de réunions et d'autres activités et de mettre en commun certains outils de communication de l'information.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Données sur les résultats</i>
1 a) Conscience accrue de l'importance de la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse (DDTS) pour remédier à de nombreux problèmes mondiaux	Degré d'utilisation des outils d'information en ligne sur les problèmes de DDTS et des réseaux sociaux de la Convention Cible pour 2015 : • Les statistiques montrent une progression du nombre de visites, de téléchargements et de diverses utilisations du site Web, des réseaux sociaux et des autres outils de la Convention.	En moyenne, le nombre de connexions mensuelles au site Web de la Convention a continué de croître, passant de 24 000 en 2011 à 56 000 en 2013, puis à plus de 57 000 en 2015. Le nombre de « j'aime » sur Facebook a augmenté de près de 80 %. La base de données interne sur les médias affiche environ 4 300 entrées en 2015 et le nombre d'abonnés à LandScan est passé de 735 en 2013 à 1 544 en 2015. L'approche qui a consisté à établir un lien réciproque entre le site Web et les bulletins électroniques (UNCCD Alert et Capacity Building Marketplace) ainsi que les réseaux sociaux (Twitter, Facebook, Weibo) a contribué à faire augmenter le nombre de visiteurs. Les relations avec les médias se sont intensifiées et le Secrétaire exécutif a été interviewé par d'importants organes d'information, dont la BBC et Al-Jazeera, en sus des tribunes libres publiées par divers médias et agences de presse (China Daily, Devex, Guardian, Huffington Post, Reuters, Xinhua, etc.).

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Données sur les résultats</i>
1 b) Meilleure connaissance des possibilités de financement, des méthodes et des outils pour lutter contre les problèmes de DDTS	<p>Degré d'utilisation des informations et des outils du Mécanisme mondial disponibles en ligne en matière de financement de la lutte contre les problèmes de DDTS</p> <p>Cibles pour 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les statistiques montrent une progression du nombre de visites, de téléchargements et de diverses utilisations du site Web, des réseaux sociaux et des autres outils du Mécanisme mondial; • 40 publications sous forme imprimée et 160 publications en ligne. 	<p>Le nombre de visiteurs du site Web du Mécanisme mondial est resté stable. Les documents d'information du Mécanisme mondial ont également été diffusés par les plateformes de partage des connaissances de certains de ses partenaires, dont l'initiative de la Muraille verte pour le Sahara et le partenariat OSLO. Le Mécanisme mondial a élaboré de multiples brochures, documents, dépliants et articles en ligne sur des aspects essentiels du financement de la gestion durable des terres, notamment l'évaluation économique, le financement de la neutralité en matière de dégradation des terres et les migrations. Il a aussi organisé la manifestation liée à la Journée mondiale de la lutte contre la désertification à Rome et contribué à bon nombre des activités de sensibilisation du secrétariat.</p>
1 c) Reconnaissance croissante des travaux de la Convention comme normes de référence de la lutte contre les problèmes de DDTS dans les décisions relatives aux terres	<p>Mesure dans laquelle les conclusions des travaux de la Convention sont prises en compte dans les grands mécanismes internationaux touchant à la mise en œuvre de la Convention</p> <p>Cible pour 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les questions concernant la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse qui relèvent du mandat de la Convention figurent dans les documents finals de 80 % de ces grands mécanismes mondiaux ou des manifestations de haut niveau auxquelles le secrétariat ou le Mécanisme mondial a participé. 	<p>Le Secrétaire exécutif a participé en tant qu'orateur principal ou intervenant à 19 réunions de haut niveau, qui marquaient dans un grand nombre de cas l'aboutissement de vastes processus mondiaux, et les priorités de la Convention ont été prises en compte dans les conclusions de 18 de ces réunions (95 %).</p> <p>Le Mécanisme mondial a activement participé à bon nombre des réunions, activités et manifestations intergouvernementales des organismes et initiatives établis à Rome ainsi qu'à des processus mondiaux tels que le « Défi de Bonn », le Partenariat mondial pour la restauration des paysages forestiers et le Forum des Nations Unies sur les forêts.</p>
1 d) Promotion des contributions de la société civile aux réunions et activités de la Convention	<p>Mesure dans laquelle la participation des organisations de la société civile aux réunions de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires satisfait aux critères énoncés dans la décision 5/COP.9</p> <p>Cible pour 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participation accrue des organisations de la société civile aux activités de la Convention aux niveaux national et régional. 	<p>Par l'entremise du jury de sélection des organisations de la société civile, des contributions coordonnées émanant de la société civile ont été apportées à bon nombre d'activités et de processus clefs au titre de la Convention, notamment la présentation de rapports et les travaux de l'interface science-politique.</p> <p>48 nouvelles organisations de la société civile ont été accréditées à titre provisoire auprès de la Convention et une trentaine d'autres sont en passe de l'être.</p>

La participation de nouvelles parties prenantes aux travaux de la Convention, notamment des organisations de jeunes et de peuples autochtones, a été facilitée.

Le Mécanisme mondial a étroitement collaboré avec les organisations de la société civile dans le cadre de son projet de Front local environnemental pour une union verte (FLEUVE) qui vise à renforcer la capacité des parties prenantes locales de planifier et de financer le développement durable par une approche fondée sur le cadre naturel.

B. Objectif opérationnel 2 : Cadre d'action

16. Le secrétariat et le Mécanisme mondial ont apporté aux pays un appui accru dans l'alignement et l'intégration des programmes d'action nationaux. L'assistance accordée comprenait des documents d'orientation et de référence sur le processus d'alignement, des ateliers de renforcement des capacités, des cours en ligne et des activités de sensibilisation. L'élaboration des stratégies et cadres de financement intégrés, que le Mécanisme mondial a soutenue², a également contribué à l'alignement des programmes d'action nationaux : le secrétariat et le Mécanisme mondial ont ainsi aidé à définir conjointement le cadre d'investissement intégré et le programme d'action national du Cambodge et de l'État de Palestine. Un atelier sous-régional consacré à l'élaboration et à l'alignement des programmes d'action nationaux a été organisé à l'intention de tous les pays du Pacifique. Dans l'optique des objectifs de développement durable et en vue d'établir un lien entre la Convention et la mise en œuvre de ces objectifs, une attention particulière a été accordée à l'appui à fournir aux pays pour qu'ils utilisent, dans la programmation nationale relative à la Convention, la cible qu'est la neutralité en matière de dégradation des terres.

17. Par conséquent, il est probable que l'objectif consistant à aligner 80 % des programmes d'action nationaux sera atteint d'ici à la fin de 2015. Concernant l'intégration des programmes d'action nationaux dans les cadres nationaux de développement, 11 des 32 programmes d'action récemment alignés ont été officiellement adoptés, tandis que les programmes d'action restants ont été intégrés dans les politiques et plans nationaux relatifs à l'environnement et au développement. Des activités pilotes visant à définir des cibles nationales de neutralité en matière de dégradation des terres et à élaborer des mesures correspondantes de suivi ont été réalisées dans 17 pays touchés, appartenant à toutes les régions prises en compte dans les annexes concernant la mise en œuvre de la Convention au niveau régional.

18. L'alignement des programmes d'action sous-régionaux et régionaux n'a pas progressé au rythme souhaité. Cela étant, d'importants jalons ont été posés dans l'élaboration du programme d'action régional pour l'Europe centrale et orientale et quelques progrès ont été faits dans l'alignement des programmes d'action régionaux pour l'Afrique et l'Asie. Des avancées sont également à signaler dans l'alignement de certains programmes d'action sous-régionaux.

² Pour de plus amples informations, voir les activités décrites concernant l'objectif opérationnel 5.

19. Parmi les faits nouveaux intéressant la coopération régionale et sous-régionale, il convient de mentionner l'instauration de nouveaux partenariats élargis qui mettent l'accent sur les priorités de la Convention et auxquels sont souvent associés le secrétariat et le Mécanisme mondial. La Muraille verte pour le Sahara, les projets du Partenariat pour le reverdissement des zones arides (Greening Drylands) et l'Initiative 20x20 sont des exemples de ces partenariats multipartites.

20. Les unités de coordination régionales ont aidé les groupes et les comités régionaux à coordonner et à remplir les obligations découlant de la Convention en apportant un appui au cycle de présentation de rapports et aux efforts d'alignement, en organisant des réunions préparatoires au niveau régional, en communiquant des informations et des observations aux centres nationaux de liaison qui les demandaient et en fournissant des contributions relatives à la Convention dans le cadre de diverses réunions et manifestations régionales et sous-régionales.

21. Au cours de l'exercice biennal, un solide appui a été reçu de nombreux organismes et programmes multilatéraux de coopération en vue de traiter les problèmes de DDTS. La coopération entre le Mécanisme mondial et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ainsi que d'autres organisations et missions établies à Rome a évolué, vu que le bureau de liaison du Mécanisme mondial installé dans cette ville dans les locaux de la FAO a activement suivi plusieurs processus de coopération présidés ou accueillis par celle-ci. Le secrétariat a lui aussi collaboré avec la FAO, notamment dans le cadre du partenariat visant à appuyer les politiques nationales de gestion de la sécheresse, auquel sont également associées l'Organisation météorologique mondiale, ONU-Eau et la Convention sur la diversité biologique.

22. Il convient en outre de mentionner la coopération active avec des organismes tels que le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), en particulier dans le cadre du processus de présentation des rapports nationaux, ainsi qu'avec le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation internationale pour les migrations, l'Agence internationale de l'énergie atomique, la Convention de Ramsar et l'Union internationale pour la conservation de la nature.

23. Les liens entre la mise en œuvre de la Convention et la prise en compte d'enjeux mondiaux tels que la sécurité alimentaire, la pénurie d'eau, la sécheresse et la foresterie sont désormais mieux compris grâce aux contributions apportées par le secrétariat et le Mécanisme mondial aux activités et aux réunions connexes. Le Mécanisme mondial a activement plaidé pour des investissements dans la gestion durable des terres auprès de différentes instances : Banque asiatique de développement, Conservation International, processus consacré au financement du développement, Forum mondial sur les paysages, Institut mondial de la croissance verte, Organisation de coopération et de développement économiques et Fonds mondial pour la nature. Il a été tenu compte des priorités et des dispositions de la Convention dans les plans de travail et les résultats de bon nombre de ces initiatives et réunions et elles influenceront sur les travaux à réaliser dans les années à venir. Le Mécanisme mondial est également un partenaire clef dans l'initiative de la Muraille verte pour le Sahara et collabore étroitement avec la Commission de l'Union africaine, la FAO et la Banque mondiale en vue de donner corps à sa vision d'ensemble.

24. S'agissant des synergies entre les trois Conventions de Rio, l'importance des terres dans la lutte contre les changements climatiques et contre l'appauvrissement de la diversité biologique est davantage reconnue, ce dont témoigne la prise en compte du secteur des terres dans les nouveaux engagements nationaux relatifs aux changements climatiques. Les travaux engagés de concert entre les trois secrétariats se sont concentrés sur les possibilités de définir des indicateurs communs qui pourraient fournir un moyen pratique d'envisager des effets de synergie en matière de mise en

œuvre. Le point de départ pourrait consister à utiliser les trois indicateurs de progrès fondés sur la gestion des terres qui ont été définis au titre de la Convention.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultat</i>	<i>Données sur les résultats</i>
2 a) Efficacité accrue des services d'appui fournis aux pays pour aligner et intégrer leurs programmes d'action nationaux	<p>Nombre de programmes d'action nationaux alignés sur la Stratégie</p> <p>Cible pour 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 80 % des pays touchés ont aligné leurs programmes d'action nationaux. 	<p>Selon les rapports présentés en 2013 par les pays parties touchés, 32 pays ont aligné leur programme d'action national. Au total, 82 % des pays touchés ont reçu du Fonds pour l'environnement mondial un financement pour des activités habilitantes en 2014-2015 et la majorité des pays qui n'ont pas encore achevé l'alignement (64 %) ont fait part de leur intention d'y parvenir d'ici à la fin de 2015. Il semble donc probable que l'objectif de 80 % sera atteint.</p>
2 b) Efficacité de la coopération et de la coordination régionales dans la mise en œuvre de la Convention	<p>Mesure dans laquelle des pays relevant de chacune des annexes concernant la mise en œuvre au niveau régional participent aux activités de coordination régionales</p> <p>Cible pour 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 75 % des pays relevant de chaque annexe participent au moins à une activité de coordination régionale. <p>Mesure dans laquelle les programmes d'action régionaux et sous-régionaux sont conformes aux objectifs définis dans le cadre de la Convention</p> <p>Cible pour 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au moins deux programmes d'action régionaux sont alignés sur la Stratégie. 	<p>Des réunions ont été organisées pour toutes les annexes concernant la mise en œuvre au niveau régional avant la treizième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention en mars 2015 à Bonn. La plupart des 110 pays relevant d'une annexe qui ont participé à la session du Comité ont pris part à ces réunions.</p> <p>Des comités régionaux ont été créés pour l'Afrique, l'Amérique latine et les Caraïbes, et l'Europe centrale et orientale. Le statut et les fonctions de ces comités varient d'une région à l'autre.</p> <p>L'alignement des programmes d'action régionaux pour l'Afrique et l'Asie a fait l'objet d'une réunion de haut niveau et d'un atelier, respectivement. Le programme d'action régional pour l'Europe centrale et orientale, qui prendra dûment en considération les objectifs de la Convention, est en cours d'élaboration.</p> <p>Sur les cinq programmes d'action sous-régionaux pour l'Afrique, trois ont été alignés et un autre est en cours d'alignement. Les pays d'Asie centrale ont revu leurs priorités sous-régionales et un atelier consacré à l'alignement a été organisé pour les pays du Pacifique.</p>

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultat</i>	<i>Données sur les résultats</i>
2 c) Intensification de l'aide reçue des principaux programmes et organisations de coopération multilatérale par les pays parties touchés pour lutter contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse	<p>Mesure dans laquelle les objectifs et les activités de la Convention sont pris en compte dans les programmes et les politiques de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), du Programme des Nations Unies pour le développement, du Programme des Nations Unies pour l'environnement et de l'Union internationale pour la conservation de la nature.</p> <p>Cibles pour 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte croissante des dispositions de la Convention dans les politiques nationales de lutte contre la sécheresse pour donner suite à la conférence de 2013; • Prise en compte croissante des dispositions de la Convention dans les activités et les initiatives internationales concernant les terres et les sols. 	<p>Comme suite à la Réunion de haut niveau de 2013 sur les politiques nationales de lutte contre la sécheresse, les partenaires de ce processus – à savoir la Convention sur la diversité biologique, la FAO, ONU-Eau, le secrétariat de la Convention et l'OMM – ont organisé six ateliers régionaux afin d'aider les pays sujets à la sécheresse à élaborer et à mettre en œuvre des politiques. Les dispositions de la Convention ont été dûment présentées dans les programmes de ces ateliers.</p> <p>Grâce au rôle joué par le secrétariat ou le Mécanisme mondial, bon nombre d'activités et d'initiatives internationales concernant les terres et les sols ont pris en compte les priorités actuelles de la Convention. Parmi ces activités et initiatives figurent la Semaine mondiale des sols, la Coalition internationale pour les terres et le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF).</p>
2 d) Meilleure compréhension des interactions entre la mise en œuvre de la Convention et le traitement des questions de sécurité alimentaire, de pénurie d'eau et de sécheresse, de foresterie et d'égalité entre les sexes	<p>Place faite à des éléments liés aux problèmes de DDTS dans des activités et des réunions internationales de premier plan consacrées à la sécurité alimentaire, à l'eau, à la sécheresse, aux forêts et à l'égalité des sexes, sur la base des contributions du secrétariat et du Mécanisme mondial</p> <p>Cible pour 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des dispositions de la Convention dans les travaux de l'ONU-Eau et du septième Forum mondial de l'eau; • Prise en compte croissante des dispositions de la Convention dans les travaux du Partenariat de collaboration sur les forêts. 	<p>Outre la collaboration consacrée aux politiques nationales relatives à la sécheresse, le secrétariat a aidé l'ONU-Eau à définir les cibles à prévoir dans le secteur de l'eau en vue des objectifs de développement durable</p> <p>Grâce à la participation du Mécanisme mondial à divers projets et initiatives (Action contre la désertification, Renforcement de la résilience par l'innovation, Communication et connaissances, Partenariat de collaboration sur les forêts, Mécanisme de restauration des paysages forestiers et Année internationale des sols), des aspects essentiels du financement de la gestion durable des terres ont été intégrés dans la coopération internationale sur les forêts. La collaboration avec le Partenariat de collaboration sur les forêts a grandement contribué, à la session de mai 2015 du FNUF, à étayer les débats sur des questions d'une importance particulière pour la Convention, telles que le rôle et les problèmes propres aux pays à faible couvert forestier. Certaines des initiatives susmentionnées ont également pris en compte les questions de la sécurité alimentaire et de la résilience face au climat.</p>

Réalisations escomptées	Indicateurs de résultat	Données sur les résultats
2 e) Amélioration des synergies entre la lutte contre les phénomènes de DDTS et les problèmes liés aux changements climatiques et à la biodiversité	<p>Place faite à des éléments liés aux problèmes de DDTS dans des décisions relatives aux changements climatiques et à la biodiversité</p> <p>Cibles pour 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mention de mesures destinées à améliorer la résilience des écosystèmes, la gestion durable des forêts et l'agroforesterie dans les zones arides dans les décisions de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) • Reconnaissance de l'importance de la lutte contre les phénomènes de DDTS dans les décisions de la Convention sur la diversité biologique 	<p>Le secrétariat a encouragé l'examen de la question des indicateurs communs en prenant comme point de départ les trois indicateurs de progrès de la Convention fondés sur la gestion des terres.</p> <p>Outre les secrétariats des trois Conventions, le Groupe consultatif scientifique et technique du Fonds pour l'environnement mondial et l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique de la CCNUCC se sont déclarés disposés à travailler sur les indicateurs communs.</p> <p>Le Mécanisme mondial s'est associé à l'Initiative pour la remise en état des écosystèmes forestiers.</p>

C. Objectif opérationnel 3 : Science, technologie et connaissances

25. Le secrétariat a aidé les Parties à évaluer, par l'intermédiaire du CRIC, les progrès réalisés au regard des cinq objectifs opérationnels de la Stratégie, en s'appuyant sur les rapports présentés dans le cadre du système d'examen des résultats et d'évaluation de la mise en œuvre (système PRAIS). Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a contribué au renforcement des capacités à l'appui de l'établissement des rapports au titre de la Convention sous la forme d'activités habilitantes en faveur des pays remplissant les conditions voulues pour leur permettre de présenter leurs rapports et de formuler et/ou aligner leurs programmes d'action.

26. Environ 95 % des pays touchés et 70 % des pays développés parties ont présenté leur rapport par l'intermédiaire du système PRAIS.

27. Au cours de l'exercice biennal, le suivi et l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs stratégiques ont également été étoffés. En tirant parti des projets pilotes exécutés au niveau national sur la neutralité en matière de dégradation des terres, le secrétariat a mis à l'essai les procédures établies par la décision 22/COP.11, concernant en particulier : a) les ensembles de données normalisés à l'échelle mondiale disponibles pour les six indicateurs de progrès adoptés; et b) la fourniture d'estimations nationales aux pays parties touchés. La démarche de suivi et d'évaluation a été analysée pour déterminer non seulement si elle convenait pour rendre compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Convention, mais aussi si elle était applicable à l'objectif de la neutralité en matière de dégradation des terres. L'autre domaine d'activité, pour lequel les travaux ont été menés en grande partie par l'interface science-politique, a consisté à examiner la possibilité d'utiliser les indicateurs de progrès de la Convention pour un suivi conjoint dans le cadre des trois Conventions de Rio.

28. La troisième Conférence scientifique sur le thème « Combattre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse pour réduire la pauvreté et assurer un développement durable : contribution de la science et de la technologie, ainsi que des connaissances et pratiques traditionnelles » s'est tenue du 9 au 12 mars 2015 à Cancun (Mexique), parallèlement à la quatrième session extraordinaire du Comité de la science et de la technologie (CST). La documentation établie avant la conférence comprenait un rapport préparatoire (« *Climate change and desertification* :

Anticipating, assessing & adapting to future change in drylands ») et un recueil de résumés. La conférence était organisée par le groupement Scientific and Traditional Knowledge for Sustainable Development sous la direction du Bureau du CST. Dans le rapport de la quatrième session extraordinaire ont été présentés les principaux résultats scientifiques de la Conférence et les incidences de celle-ci en matière de politique générale. Les résultats de la conférence ont été examinés par l'interface science-politique, qui a élaboré des propositions pratiques pour que le CST les examine à sa douzième session.

29. Des liens ont été établis, plus encore qu'auparavant, entre les activités exécutées dans le cadre du CST et les travaux d'organisations scientifiques et d'organes de coopération en rapport avec les phénomènes de DDTs. La création de l'interface science-politique a été à cet égard une mesure importante. La Convention a été étroitement associée aux préparatifs de l'évaluation de la dégradation et de la remise en état des terres dans le cadre de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques. Le Bureau du CST et l'interface science-politique ont été consultés dans les échanges concernant cette évaluation et ont grandement contribué aux premières étapes et à la réalisation proprement dite de l'étude de champ. La Convention est considérée comme un partenaire stratégique, qui tire parti de l'évaluation et y contribue dans une large mesure.

30. Le Groupe technique intergouvernemental sur les sols et l'interface science-politique ont tenu une session commune lors de la Semaine mondiale des sols et sont convenus de trois grands thèmes ou points de départ se prêtant à une collaboration : la neutralité en matière de dégradation des terres, les indicateurs relatifs aux sols et aux terres, et le carbone organique du sol.

31. L'interface science-politique a contribué à l'élaboration d'une proposition émanant de la Convention, adressée au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat concernant un rapport spécial sur les changements climatiques et la dégradation des terres.

32. Le Groupe consultatif scientifique et technique du FEM a décidé d'unir ses efforts à ceux du secrétariat de la Convention en vue d'élaborer des indicateurs communs qui pourraient être utilisés dans l'établissement des rapports au titre des conventions de Rio ainsi que par le FEM. Le Groupe a organisé deux manifestations parallèles en marge de la quatrième session extraordinaire du CST.

33. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) de la CCNUCC a également fait savoir qu'il souhaitait travailler à la question des indicateurs communs. Son président a fait un exposé liminaire à la quatrième session extraordinaire du CST et a invité le secrétariat de la Convention à présenter son projet d'indicateurs communs à la septième réunion organisée au titre du dialogue sur la recherche du SBSTA.

34. La création de l'interface science-politique et le perfectionnement du Portail de partage des connaissances scientifiques ont aidé, au cours de l'exercice biennal, à tirer parti des connaissances scientifiques à l'appui des décisions de la Convention. Le Portail sera mis à profit, parmi d'autres utilisations, pour faire part des meilleures pratiques de gestion durable des terres. Tous les éléments de la version pilote du Portail ont fait l'objet de démonstrations à la quatrième session extraordinaire du CST.

35. Pour que le fichier d'experts soit mieux exploité, il a été procédé à une validation des informations sur les experts qui y sont inscrits. Une version en ligne du fichier a été intégrée dans le Portail de partage des connaissances scientifiques, comme l'avait recommandé le Bureau du CST. Elle devrait en principe être disponible à la fin de 2015.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Données sur les résultats</i>
<p>3 a) Les Parties mènent des études d'impact au titre de la Convention, en s'attachant plus particulièrement aux progrès réalisés pour atteindre les objectifs stratégiques 1 à 4</p>	<p>Nombre de Parties touchées qui rendent compte des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs stratégiques 1 à 4</p> <p>Cible pour 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Révision de la méthode de présentation des rapports sur les indicateurs d'impact en fonction des enseignements du premier cycle de présentation de rapports (2013). 	<p>L'élaboration de la méthode à appliquer pour communiquer des informations sur les indicateurs de progrès a consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recenser les ensembles de données disponibles à l'échelle mondiale dans l'optique des indicateurs de progrès et des paramètres de mesure connexes; • Extraire des estimations nationales des sources mondiales de données disponibles; • Fournir des estimations nationales aux pays participant au projet relatif à la neutralité en matière de dégradation des terres.
<p>3 b) Des niveaux de référence nationaux et mondiaux sont établis pour évaluer le degré de réalisation des objectifs stratégiques 1 à 3</p>	<p>Progression des Parties dans l'établissement de niveaux de référence pour évaluer le degré de réalisation des objectifs stratégiques 1 à 3</p> <p>Cibles pour 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Méthode de surveillance et d'évaluation mise à l'essai au niveau national dans cinq pays; • Accord sur la question de savoir si un niveau de référence mondial sera établi. 	<p>La méthode de surveillance et d'évaluation a été mise à l'essai dans les 16 pays participant au projet relatif à la neutralité en matière de dégradation des terres.</p>
<p>3 c) Les Parties décident des mesures à prendre pour réaliser les objectifs opérationnels 1 à 4 en se fondant sur des informations à jour sur les succès remportés et les obstacles rencontrés par les pays touchés et par d'autres parties prenantes de la Convention</p>	<p>Mesure dans laquelle les entités concernées rendent compte des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs opérationnels 1 à 4</p> <p>Cible pour 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre de rapports reçus par rapport à 2013. <p>Mesure dans laquelle l'examen des résultats et l'évaluation de la mise en œuvre conduisent effectivement à la formulation par le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention de recommandations ciblées</p> <p>Cible pour 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • À sa treizième session, le Comité formule des recommandations sur les prochaines mesures à prendre en se fondant sur les résultats présentés dans les rapports. 	<p>En 2014, 94 % des pays touchés (159 sur 165) ont présenté leur rapport, ce qui représente une nette augmentation par rapport au cycle 2013 de présentation des rapports (71 pays, soit 42,3 % du total).</p> <p>Le rapport sur les travaux de la treizième session du Comité contenait des conclusions et des recommandations relatives aux autres mesures à prendre concernant les cinq objectifs opérationnels, compte tenu des résultats du processus de présentation des rapports. Il portait également sur l'appui financier à la mise en œuvre de la Convention et sur l'élaboration, la révision et la mise en œuvre de programmes d'action en vue du programme de développement pour l'après-2015.</p>

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Données sur les résultats</i>
3 d) Les Parties sont satisfaites des outils et des méthodes de communication d'informations utilisés pour les rapports au titre de la Convention	<p>Mesure dans laquelle les rapports des Parties respectent les lignes directrices applicables</p> <p>Cible pour 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au moins 75 % des rapports reçus sont conformes aux lignes directrices. 	<p>Le système de présentation des rapports a été simplifié pour le cycle de 2014 en réponse aux directives données par la Conférence des Parties à sa onzième session concernant l'examen et l'évaluation de la mise en œuvre. Les modèles de rapport, le manuel pour l'établissement des rapports, le glossaire et le manuel sur le système d'examen des résultats et d'évaluation de la mise en œuvre (PRAIS) ont été révisés et diffusés dans les langues requises.</p> <p>Tous les rapports reçus ont été soumis par l'intermédiaire du système PRAIS, à l'aide des modèles de rapport. Pour veiller à ce que les données soient à la fois utiles et comparables, un protocole de vérification de la qualité a été établi. Par conséquent, la moitié environ des rapports ont été révisés et soumis à nouveau par les Parties</p>
3 e) Le Comité de la science et de la technologie (CST) fait avancer les connaissances sur l'impact de la lutte contre la DDTS sur la réduction de la pauvreté et le développement durable, en insistant sur la contribution de la science, de la technologie et des connaissances et pratiques traditionnelles	<p>Degré d'intérêt suscité par la troisième conférence scientifique au titre de la Convention auprès de la communauté scientifique</p> <p>Cible pour 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au moins 200 résumés sont présentés en vue de la troisième conférence scientifique. 	<p>206 résumés ont été soumis pour la conférence et passés en revue par le Comité consultatif scientifique créé en prévision de celle-ci; 9 résumés n'ont pas été acceptés parce qu'il a été estimé qu'ils ne portaient pas sur le thème de la conférence. Tous les résumés acceptés ont été publiés dans un recueil et présentés à la conférence lors de séances avec projections.</p>
3 f) Le CST tire parti des travaux d'organisations scientifiques et d'organes de coopération en rapport avec les questions de DDTS, notamment par la mise en place de l'interface science-politique créée par la décision 23/COP.11.	<p>Mesure dans laquelle le CST fonde ses considérations sur les travaux d'autres organes de coopération scientifique</p> <p>Cibles pour 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des informations sur les travaux d'organisations scientifiques et d'organes de coopération sont régulièrement communiquées au CST. 	<p>La Convention a été étroitement associée à la préparation de l'évaluation de la dégradation et de la remise en état des terres dans le cadre de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES).</p> <p>L'interface science-politique et le Groupe technique intergouvernemental sur les sols (GTIS) ont tenu une session commune lors de la Semaine mondiale des sols et sont convenus de trois grands thèmes se prêtant à une collaboration.</p>

<p>3 g) Les Parties fondent leurs décisions concernant la Convention sur des connaissances scientifiques</p>	<p>Mesure dans laquelle des connaissances scientifiques ciblées en matière de DDTs sont disponibles dans le cadre de la Convention</p> <p>Cibles pour 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des avis scientifiques sont communiqués conformément aux directives données par la Conférence des Parties à sa onzième session; • L'interface science-politique est instituée avec succès et fonctionne efficacement; • Le nombre de partenaires participant au Portail de partage des connaissances scientifiques a doublé par rapport à 2013. 	<p>L'interface science-politique a contribué à l'élaboration, au titre de la Convention, d'une proposition à adresser au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat concernant un rapport spécial sur les changements climatiques et la dégradation des terres.</p> <p>Le Groupe consultatif scientifique et technique du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a uni ses efforts à ceux du secrétariat de la Convention pour élaborer des indicateurs communs qui pourraient être utilisés dans l'établissement des rapports au titre des Conventions de Rio ainsi que par le FEM.</p> <p>L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a fait part de son désir de travailler sur la question des indicateurs communs.</p> <p>L'interface science-politique s'est réunie à trois reprises : en juin 2014, mars 2015 et avril 2015. Son programme de travail convenu pour 2014-2015 a été intégralement exécuté, notamment les tâches concernant le rôle de la gestion durable des terres dans le contexte des autres conventions de Rio, l'efficacité des conférences scientifiques au titre de la Convention, les résultats de la troisième conférence scientifique de la Convention et la coopération avec l'IPBES et le GTIS.</p> <p>La première partie de la version pilote du Portail de partage des connaissances scientifiques a été lancée en 2014. Les travaux sur l'architecture du Portail et les fonctions de recherche se sont entre-temps poursuivis. Une démonstration complète de tous les éléments a eu lieu à la quatrième session extraordinaire du CST. La version pilote du Portail a été élaborée en étroite collaboration avec cinq partenaires. Ceux-ci ont contribué à la mise au point d'un modèle de partenariat qui sera mis à profit pour développer encore le Portail au cours du prochain exercice biennal.</p>
--	--	--

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Données sur les résultats</i>
3 h) Les Parties ont recours aux meilleures pratiques pour favoriser la mise en œuvre de la Convention	<p>Mesure dans laquelle les parties prenantes de la Convention disposent des meilleures pratiques pour lutter contre la DDTS</p> <p>Cible pour 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le Portail de partage des connaissances scientifiques facilite l'accès aux meilleures pratiques au titre de la Convention. 	<p>La base de données recommandée relative aux meilleures pratiques de gestion durable des terres est l'Étude mondiale des approches et des technologies de conservation (WOCAT). Celle-ci a été associée à la version pilote du Portail de partage des connaissances scientifiques et a mis à la disposition du Portail sa base de connaissances. Le Portail servira à accéder à la base de données sur les meilleures pratiques de gestion durable des terres, en cours d'élaboration dans le cadre de l'étude WOCAT.</p>
3 i) Améliorations des dispositions visant à faire appel aux sciences et aux institutions	<p>Mesure dans laquelle les réseaux et les établissements scientifiques participent aux travaux de la Convention</p> <p>Cibles pour 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Révision du fichier d'experts; Augmentation du nombre de scientifiques inscrits à la troisième Conférence scientifique par rapport à la deuxième 	<p>Le secrétariat a procédé à la validation de tous les experts inscrits dans le fichier et en a retiré ceux qui n'avaient pas été confirmés en mars 2014. Le nombre total d'experts figurant dans le fichier s'établit à présent à 1 284. Des noms d'experts ont été proposés par 81 Parties. Un système de fichier en ligne a été inclus dans le projet de Portail de partages des connaissances scientifiques et devrait être disponible en 2015.</p> <p>Environ 450 personnes s'étaient inscrites en vue de la troisième Conférence scientifique, et le nombre de participants, venus de 90 pays, a avoisiné 300, dont près de 130 scientifiques indépendants. Ces chiffres sont légèrement inférieurs à ceux de la deuxième Conférence scientifique, à laquelle 350 personnes avaient participé, dont près de 190 scientifiques indépendants.</p>

D. Objectif opérationnel 4 : Renforcement des capacités

36. Au cours de l'exercice biennal, la Plateforme pour le renforcement des capacités (*Capacity Building Marketplace*) a joué un rôle accru dans l'appui aux principaux processus de la Convention. Pour le cycle 2014 de présentation de rapports, elle a proposé un cours en ligne à l'intention des responsables de l'établissement des rapports. En 2015, des séances d'information sur les sessions du CRIC et du CST ont été organisées à l'intention de tous les participants et ceux qui n'avaient guère d'informations sur la Convention ont pu bénéficier de cours en ligne. En 2015, un dossier spécial d'information sur le processus des programmes d'action nationaux a été élaboré, de même qu'une page Web consacrée au renforcement des capacités concernant la neutralité en matière de dégradation des terres. D'autres cours en ligne sont en projet. Des conférences sur le processus de la Convention ont été données aux universités qui le demandaient en Europe et en Asie.

37. Les services et prestations de la Plateforme pour le renforcement des capacités se sont développés et proposent désormais des possibilités de bourses de perfectionnement, de bourses d'étude et de dons pour des projets, un cours en ligne

pour les coordonnateurs nationaux, une plateforme d'échange pour la jeunesse et des informations sur le financement participatif et les dons. Des offres supplémentaires sont également disponibles en espagnol, en français et en russe. Les activités de communication se sont intensifiées et la campagne sur le thème « Protégeons la terre contre les effets des changements climatiques » a été particulièrement bien accueillie sur les réseaux sociaux. La conception et les modalités d'utilisation de la plateforme ont été améliorées pour tenir compte des observations des utilisateurs.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Données sur les résultats</i>
4 a) Amélioration des possibilités de renforcement ciblé des capacités dans le cadre de la Convention	Degré d'utilisation de la plateforme pour le renforcement des capacités Cibles pour 2015 : <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des activités de renforcement des capacités dont ont bénéficié les Parties touchées, notamment par l'intermédiaire de la plateforme, par rapport à 2013; • Augmentation du nombre de consultations de la plateforme par rapport à 2013. 	Le nombre des offres à jour affichées sur la plateforme pour le renforcement des capacités est passé de 800 environ en janvier 2014 à 2 200 en mai 2015. Le nombre des consultations mensuelles de la plateforme est passé de 3 900 environ en janvier 2013 (2 864 utilisateurs uniques) à 7 800 en mai 2015 (5 743 utilisateurs uniques).

E. Objectif opérationnel 5 : Financement et transfert de technologie

38. Les rapports nationaux présentés en 2014 ont fourni des informations sur les progrès accomplis en vue de l'objectif opérationnel 5 et, de façon plus générale, sur les flux financiers ayant trait à la Convention, informations qui ont été recueillies dans l'annexe financière unifiée qui figure dans les modèles pour la présentation de rapports. L'analyse de ces informations par le Mécanisme mondial a aidé les Parties à examiner des moyens de rendre les ressources financières plus efficaces et productives.

39. En prévision du cycle de présentation de rapports, le secrétariat et le Mécanisme mondial ont collaboré avec le FEM et le PNUE dans la mise en place d'un Programme mondial d'appui qui a aidé les pays touchés à établir les rapports et à élaborer ou aligner leurs programmes d'action nationaux. Dans le cadre de ce projet, le Mécanisme mondial s'est vu accorder pour la première fois le rôle d'agent d'exécution, tandis que le PNUE a fait office d'agent de réalisation pour le Programme mondial d'appui.

40. Le secrétariat a représenté la Convention aux sessions du Conseil du FEM et à la cinquième Assemblée du FEM en mai 2014, au cours de laquelle le FEM est parvenu à un accord sur la sixième reconstitution des ressources de sa caisse. À cette occasion, les ressources allouées par le FEM à la dégradation des terres ont augmenté de près de 10 %.

41. L'aide apportée par le Mécanisme mondial aux pays touchés afin qu'ils utilisent une approche intégrée pour mobiliser des ressources en vue de la mise en œuvre de la Convention au niveau national a été maintenue dans le cadre de l'élaboration de stratégies de financement intégrées (SFI) et de cadres d'investissement intégrés (CII). Au cours de l'exercice biennal, le Mécanisme mondial a contribué à l'élaboration de SFI/CII dans 13 pays et 2 sous-régions. Bon nombre des pays auxquels le Mécanisme a apporté un appui au cours des exercices précédents ont désormais pris des dispositions pour mettre en œuvre leurs SFI/CII, ce qui porte à une cinquantaine le

nombre de dispositifs soutenus par le Mécanisme mondial (y compris des pays de certaines sous-régions).

42. Pour que ses interventions en matière de mise en œuvre soient plus efficaces et plus utiles, le Mécanisme mondial a revu ses méthodes. Compte tenu des observations reçues de la Conférence des Parties et du CRIC, ainsi que des deux dernières évaluations internes, il entend alléger et rationaliser ses procédures de mobilisation de ressources. Il faudra pour cela compter sur une ferme volonté politique et prévoir une réelle intégration dans les principaux processus, initiatives et mécanismes de financement mondiaux, régionaux et nationaux susceptibles d'accroître les moyens financiers tant publics que privés alloués aux objectifs de la Convention.

43. Au cours de l'exercice biennal, le Mécanisme mondial s'est donc attaché à prendre en compte des modes de financement sectoriels plus novateurs et à promouvoir des initiatives « phares » qui pouvaient susciter des investissements, en s'associant à ces initiatives. Un appui a ainsi été apporté à des activités de renforcement des capacités concernant l'accès à certains mécanismes de financement ainsi que la conception de projets relatifs à la gestion durable des terres et à la neutralité en matière de dégradation des terres. Au nombre de ces initiatives figurent la Muraille Verte pour le Sahara dans le cadre du projet Front local environnemental pour une union verte financé par l'UE, le projet à financement italien relatif à la gestion durable des terres et aux migrations (portant sur les liens entre les terres, la migration et la sécurité), de concert avec l'Organisation internationale pour les migrations, et la création d'un fonds pour la neutralité en matière de dégradation des terres qui apportera un financement mixte à l'appui de la remise en état des terres à une échelle qui soit en rapport avec les objectifs de développement durable.

44. S'agissant de l'évaluation économique des terres, le Mécanisme mondial a aidé 12 pays et organisations à concevoir et utiliser des arguments économiques à l'appui d'investissements dans l'aménagement durable du cadre naturel. En vue d'identifier ou d'élaborer et de perfectionner les méthodes les plus appropriées pour l'évaluation économique, il a également collaboré avec des institutions scientifiques et des experts travaillant sur cette question. Compte tenu des contraintes et des limites inhérentes au financement traditionnel du développement, il a continué d'étudier des modalités innovantes qui permettraient d'accroître des ressources financières allouées à la mise en œuvre de la Convention. Durant l'exercice biennal, le Mécanisme mondial s'est efforcé de doter les pays touchés des connaissances et du savoir-faire nécessaires pour accéder aux possibilités de financement existantes, y compris aux modes de financement non traditionnels et dans des domaines tels que la remise en état des forêts et la restauration des sites. La panoplie de moyens de financement de la gestion durable des terres préparée par le Mécanisme mondial figure parmi les « meilleures pratiques » recensées par le Corps commun d'inspection de l'ONU dans son rapport sur les exemples d'information sur le financement de l'action climatique dans le système des Nations Unies.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Données sur les résultats</i>
5 a) Les décisions des Parties destinées à améliorer l'efficacité des ressources financières reposent sur des renseignements actualisés relatifs aux succès obtenus et aux	Mesure dans laquelle les entités concernées font rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif opérationnel 5 Cible pour 2015 : • Augmentation du nombre de rapports reçus par rapport à 2013.	En 2014, 94 % des pays touchés (159 sur 165) ont présenté leur rapport, ce qui représente une nette augmentation par rapport au cycle 2013 de présentation des rapports (71 pays, soit 42,3 % du total). Le rapport sur les travaux de la treizième session du CRIC contenait des conclusions et des recommandations relatives aux autres

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Données sur les résultats</i>
difficultés rencontrées par les pays touchés et d'autres parties prenantes de la Convention	<p>Mesure dans laquelle les Parties utilisent les résultats de leur évaluation des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif opérationnel 5 pour arrêter les prochaines mesures à suivre concernant cet objectif</p> <p>Cible pour 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • À sa treizième session, le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC) fait des recommandations sur les nouvelles mesures à prendre sur la base des résultats communiqués. 	<p>mesures à prendre concernant les cinq objectifs opérationnels, compte tenu des résultats du processus de présentation des rapports. Il portait également sur l'appui financier à la mise en œuvre de la Convention et sur l'élaboration, la révision et la mise en œuvre de programmes d'action en vue du programme de développement pour l'après-2015. Compte tenu d'un document du Mécanisme mondial ayant pour objet de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif stratégique 4, les Parties ont recommandé de nouvelles dispositions dans ce domaine</p>
5 b) Les pays parties touchés utilisent de plus en plus souvent une approche intégrée pour mobiliser des ressources en vue de la mise en œuvre de la Convention au niveau national	<p>Augmentation du nombre de cadres d'investissement intégrés (CII)/stratégies de financement intégrées (SFI) élaborés avec le soutien du Mécanisme mondial</p> <p>Cible pour 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appui du Mécanisme mondial à 30 pays pour l'élaboration ou la mise en œuvre des CII/SFI. 	<p>Le Mécanisme mondial a apporté un appui au Burkina Faso, au Cambodge, à l'Équateur, à l'État de Palestine, à la Gambie, à la Jordanie, à la Mauritanie, au Niger, au Pakistan, au Panama, à la République démocratique populaire lao, à la République-Unie de Tanzanie, au Rwanda, au Sénégal et à la Zambie, ainsi qu'à des pays faisant partie de la Commission de l'océan Indien et des pays du Pacifique, en vue de l'élaboration et de l'achèvement de leurs CII/SFI.</p> <p>Plusieurs produits d'information et propositions de projet ont été mis au point et des activités de formation axées sur la mise en œuvre des CII/SFI ont été organisées à l'intention des parties prenantes.</p>
5 c) Contribution effective de plateformes/coalitions de coopération multipartites et Sud-Sud au financement de la mise en œuvre de la Convention	<p>Augmentation du nombre de plateformes/coalitions qui commencent à contribuer ou qui accroissent leurs contributions au financement de la mise en œuvre de la Convention avec l'appui du Mécanisme mondial</p> <p>Cible pour 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appui du Mécanisme mondial à 30 plateformes. 	<p>Le Mécanisme mondial participe à diverses initiatives et plateformes lancées par des donateurs, telles que la Plateforme mondiale des donateurs pour le développement rural, qui touchent aux politiques de financement et aux politiques des donateurs concernant les terres et les sols.</p> <p>Bon nombre des activités du Mécanisme mondial se traduisent par la constitution de plateformes ou de coalitions. Le projet de Front local environnemental pour une union verte (FLEUVE), par exemple, est assorti de plateformes régionales de parties prenantes et de plateformes nationales au Burkina Faso, au Mali, au Niger, au Sénégal et au Tchad. Parmi les autres plateformes multipartites bénéficiant d'un appui, il convient de mentionner le Partenariat de</p>

5 d) Amélioration des données factuelles à l'appui des décisions d'investissement dans des activités contribuant à la mise en œuvre de la Convention

Augmentation du nombre de pays et d'organisations auxquels le Mécanisme mondial apporte une aide pour comprendre, concevoir et utiliser des arguments économiques favorables aux investissements dans des activités qui contribuent à la mise en œuvre de la Convention

Cible pour 2015 :

- Appui du Mécanisme mondial à 12 pays et organisations pour comprendre, concevoir et utiliser des arguments économiques à l'appui de leurs décisions d'investir dans des activités qui contribuent à la mise en œuvre de la Convention.

collaboration sur les forêts, le Partenariat mondial pour la restauration des paysages forestiers, la Muraille verte pour le Sahara, la Coalition internationale pour l'accès à la terre, l'initiative « Landscapes for People, Food and Nature » et TerrAfrica.

Les activités mises en œuvre dans le cadre du projet relatif à la restauration des sites et aux migrations et des projets FLEUVE de micro-investissement se concentrent sur les mécanismes innovants de financement de l'adaptation fondée sur les terres, la sécurité et la neutralité en termes de dégradation des terres.

Le Mécanisme mondial a directement fourni un appui à six pays (Afrique du Sud, Cambodge, Costa Rica, Panama, République-Unie de Tanzanie et Zambie) pour leurs études d'évaluation économique des terres. Six autres pays (Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan) ont bénéficié d'un soutien dans le cadre de l'initiative « Économie de la dégradation des terres ».

Outre sa participation à l'initiative précitée, le Mécanisme mondial a collaboré avec des entités telles que la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques, le projet relatif au capital naturel, le partenariat OSLO (Offrir des solutions durables d'utilisation des terres) et le Fonds mondial pour la nature en vue d'améliorer et d'harmoniser les méthodes d'évaluation.

Six activités de renforcement des capacités ont été consacrées aux méthodes et aux outils d'évaluation économique des terres, en corrélation avec l'élaboration des CII/SFI et l'alignement des programmes d'action nationaux. Les méthodes élaborées par le Mécanisme mondial sont de plus en plus utilisées par des organisations non gouvernementales (ONG) pour leurs activités d'évaluation économique des terres.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Données sur les résultats</i>
5 e) Renforcement de l'aide apportée par les pays développés et les donateurs multilatéraux pour traiter des questions de DDTS et assurer la mise en œuvre de la Convention	<p>Mesure dans laquelle les questions de DDTS/mise en œuvre de la Convention sont inscrites dans la sixième opération de reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial (FEM)</p> <p>Cible pour 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'affectation de fonds à la dégradation des terres dans le cadre de la sixième opération de reconstitution des ressources du FEM par rapport à la cinquième. <p>Mesure dans laquelle les pays développés et les donateurs multilatéraux expriment leur volonté d'appuyer la mise en œuvre de la Convention</p> <p>Cibles pour 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accroissement des ressources financières fournies par les pays développés et les donateurs multilatéraux pour la mise en œuvre de la Convention, comme il en a été rendu compte au CRIC à sa treizième session; • Renforcement des partenariats auxquels participent le Mécanisme mondial et le secrétariat en vue d'un soutien financier à la mise en œuvre de la Convention. 	<p>En vertu de l'accord relatif à la sixième opération de reconstitution des ressources du FEM, une enveloppe de 431 millions de dollars environ est consacrée à la question de la dégradation des terres, alors que le montant correspondant lors de la précédente opération était de l'ordre de 405 millions de dollars.</p> <p>Concernant les ressources financières fournies par les pays développés et les donateurs multilatéraux pour la mise en œuvre de la Convention, les données rassemblées à partir des rapports soumis en 2014 font apparaître un engagement de l'ordre de 2,2 milliards de dollars en faveur des pays non développés parties pour des activités se rapportant à la désertification, à la dégradation des terres et à la sécheresse en 2012-2013, tandis que le montant correspondant était de 1,3 milliard de dollars en 2010-2011.</p> <p>Le Mécanisme mondial a donné effet aux partenariats financiers existants et de nouveaux accords importants de financement ont été conclus avec l'Union européenne et l'Italie, notamment.</p> <p>Le Mécanisme mondial a été agréé comme agent d'exécution pour un projet du FEM en 2014 et reconnu en 2015 au titre de l'annexe 2 de l'Organisation de coopération et de développement économiques en tant qu'organisation remplissant les conditions requises pour recevoir des moyens de financer l'action climatique. L'octroi d'un tel statut clarifie son rôle dans l'accès à différents types de financement et ouvre de nouvelles possibilités de mobiliser des ressources pour la mise en œuvre de la Convention.</p> <p>Les partenariats financiers existants du secrétariat ont été maintenus et bon nombre d'entre eux se sont accompagnés de contributions plus élevées qu'auparavant. Le secrétariat a aussi établi de nouveaux partenariats prévoyant la fourniture d'un appui financier, y compris un financement appréciable de la part de la Turquie, de la Banque mondiale et de Syngenta.</p>

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Données sur les résultats</i>
5 f) Participation de plus en plus grande du secteur privé et de sources/mécanismes de financement novateurs au financement de la gestion durable des terres	<p>Ampleur des initiatives visant à accroître le financement destiné à la gestion durable des terres au moyen de sources et de mécanismes novateurs, et découlant d'un apport du Mécanisme mondial ou du secrétariat</p> <p>Cibles pour 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participation de 40 organisations à des partenariats avec le Mécanisme mondial ou le secrétariat pour des activités liées à un financement privé et innovant en faveur de la gestion durable des terres; • Aide du Mécanisme mondial à 48 pays et sous-régions; • Examen par le Mécanisme mondial de 15 mécanismes de financement novateurs qui favorisent et encouragent les investissements dans la gestion durable des terres; • Élaboration de 35 documents de référence et outils de sensibilisation et appui du Mécanisme mondial à des activités d'information et de renforcement des capacités dans le domaine du financement par des sources innovantes et par le secteur privé. 	<p>La majeure partie des activités et projets du Mécanisme mondial prévoient un financement innovant, associant la plupart de ses partenaires, notamment les donateurs, les institutions participantes et les pays touchés. Durant cet exercice biennal, l'accent a été mis en particulier sur le financement de l'action en faveur de la neutralité en termes de dégradation des terres, la remise en état des forêts et des sites, les transferts de fonds et les meilleures pratiques de financement mixte public-privé.</p> <p>Le Mécanisme mondial a étudié les possibilités offertes par 16 mécanismes de financement novateurs, dont les transferts de fonds, le paiement pour services liés aux écosystèmes et le financement des forêts et des sites.</p> <p>Des produits axés sur le savoir en matière de financement innovant ont été achevés concernant la gestion durable des forêts et la neutralité en termes de dégradation des terres. Le Mécanisme mondial a organisé des ateliers et des séances d'information sur le financement innovant dans le cadre de l'initiative FLEUVE et de projets sur la restauration des sites et les migrations, et a apporté des contributions à des réunions régionales ayant trait aux modes de financement innovants.</p>
5 g) Amélioration de l'accès des pays touchés aux techniques de gestion durable des terres	<p>Augmentation du nombre d'initiatives visant à faciliter le transfert de technologie avec l'appui du Mécanisme mondial</p> <p>Cible pour 2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appui à huit initiatives de transfert de technologie. 	<p>Le Mécanisme mondial a amorcé une coopération sur les moyens de faciliter le transfert de technologie avec diverses initiatives et organisations ou entités, dont le Partenariat de la montagne hébergé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, et des initiatives consacrées à la pénurie d'eau et à la réduction des risques de catastrophe.</p> <p>Certains des partenariats du secrétariat, notamment la coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique, contribuent également à promouvoir le transfert de technologie.</p>

V. Gestion et services

45. Au cours de l'exercice biennal, le secrétariat s'est efforcé d'organiser le processus intergouvernemental de la Convention de manière à ce que les Parties s'appuient sur des informations de qualité pour prendre leurs décisions, que les travaux soient axés sur des objectifs clairs et qu'il y ait un lien entre la Convention et les mutations et tendances au niveau mondial. La responsabilisation des organes et institutions de la Convention a été renforcée du fait de l'application de la méthode de gestion axée sur les résultats, qui établit un lien entre toutes les ressources et les réalisations convenues par la Conférence des Parties. Le plan de travail du secrétariat a été, dans une large mesure, exécuté tel qu'il avait été approuvé à la onzième session de la Conférence des Parties.

46. Une des priorités administratives du Mécanisme mondial durant cet exercice biennal a consisté à apporter un appui en matière de gestion pour que le déplacement de Rome à Bonn (Allemagne) se déroule bien et à établir un bureau de liaison à Rome, hébergé par la FAO. Un appui a également été fourni aux initiatives d'ordre administratif à prendre sur toute question concernant le transfert des ressources financières et humaines du Fonds international de développement agricole (FIDA) au secrétariat de la Convention.

47. Après avoir examiné les documents soumis par la FAO et à la suite d'échanges de vues entre celle-ci et le secrétariat de la Convention, les factures restantes du Centre d'investissement de la FAO ont été considérées comme valables. Le Secrétaire exécutif en a donc approuvé le règlement au moyen des ressources disponibles du Mécanisme mondial, qui comprenaient le solde des fonds provenant de son budget de base pour l'exercice 2012-2013, la différence étant comblée par les ressources financières du Mécanisme mondial pour l'exercice 2014-2015. En février 2014, le FIDA a viré au secrétariat de la Convention 645 553 dollars provenant du dépôt en compte bloqué détenu par le FIDA au titre des obligations financières du Mécanisme mondial.

48. Concernant les procédures engagées contre le FIDA auprès du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail par des fonctionnaires ou d'anciens fonctionnaires du Mécanisme mondial, le Tribunal administratif a rendu deux jugements (3410 et 3411) en février 2015. Il a constaté que les fonctionnaires ne pouvaient nourrir aucun espoir quant au renouvellement de leur contrat, mais a néanmoins accordé aux deux requérants des dommages-intérêts pour tort moral (2 500 euros) et le remboursement des dépens (3 000 euros) au motif que le non-renouvellement de leur contrat leur avait été notifié tardivement. En même temps, le Tribunal administratif a accordé à quatre intervenants des dommages-intérêts pour tort moral du même montant pour chacun et, collectivement, 3 000 euros à titre de dépens. Dans le cas de l'ex-directeur général, le Tribunal administratif a décidé de renvoyer l'affaire au Président du FIDA, qui pourra à son tour saisir le système interne de règlement des différends. Il lui a en outre accordé 7 000 euros à titre de dommages-intérêts pour tort moral et de dépens. Le FIDA est parvenu en juin 2015 à un règlement définitif pour un coût se montant à 73 900 euros.

49. Sur le total de 4,93 millions de dollars que le FIDA retenait sur les comptes du Mécanisme mondial, il a restitué 4,46 millions de dollars au secrétariat de la Convention.

50. Un vérificateur externe des comptes effectue actuellement un audit des états financiers du Mécanisme mondial au 30 septembre 2013, couvrant la période finale de l'administration par le FIDA qui tient compte des événements survenus au cours de l'exercice biennal 2014-2015.

51. Il a été procédé à des évaluations pour faciliter la réinstallation en termes de gestion des connaissances, de relations extérieures et de gestion du changement. Le site Web du Mécanisme mondial a en outre été reconfiguré.

52. S'agissant des services de conférence, le secrétariat a organisé en parallèle du 9 au 12 mars 2015 à Mexico la quatrième session extraordinaire du CST et la troisième conférence scientifique au titre de la Convention, en prévision desquelles il a négocié et conclu un accord avec le pays hôte, à savoir le Gouvernement mexicain. Il a accueilli du 25 au 27 mars 2015 à Bonn la réunion intersessions du CRIC, avec le généreux soutien du Gouvernement allemand. Dans l'un et l'autre cas, le secrétariat a préparé les invitations, facilité la participation et prévu les services de conférence correspondants et les plans relatifs aux installations. Au total, 12 documents d'avant-session à traduire ont été traités en temps voulu, ce qui porte à 100 % le taux de respect des délais de soumission vis-à-vis de l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG). Des préparatifs ont été engagés en vue de la douzième session de la Conférence des Parties, de la quatorzième session du CRIC et de la douzième session du CST et l'accord correspondant a été négocié avec le pays hôte, en l'occurrence le Gouvernement turc. Les 26 documents d'avant-session à traduire sont en cours de traitement, le taux global de respect des délais de soumission à l'ONUG étant de l'ordre de 92 %. Six réunions des Bureaux de la Conférence des Parties, du CRIC et du CST ont été organisées à Bonn et une réunion du Bureau de la Conférence des Parties a eu lieu en marge de la Journée mondiale de la lutte contre la désertification à Milan en juin 2015. Trois réunions du Conseil du Fonds pour l'adaptation ont été organisées et une quatrième le sera en octobre 2015.

53. En termes de fonctions administratives, le secrétariat a pour la première fois établi les états financiers de 2014 en se fondant sur les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) conformément à la décision de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui prévoit plus d'informations sur l'état réel des actifs et des passifs, permettant un meilleur contrôle interne et une gestion renforcée des ressources totales disponibles au titre de la Convention. Le secrétariat a en outre poursuivi la mise en place du système intégré de gestion Umoja, qui devrait remplacer le système IMIS en novembre 2015.

Réalisations escomptées
Indicateurs de résultats
Données sur les résultats

a) Direction exécutive et gestion

6.1 a) Renforcement de l'intégrité et de la cohérence des activités liées à la Convention	Mesure dans laquelle les Parties expriment leur satisfaction	Les priorités de la Convention ont été prises en compte dans bon nombre d'importants processus mondiaux. Le montant des contributions volontaires versées en faveur du secrétariat s'est accru, ce qui montre que ses travaux sont de plus en plus appréciés.
6.1 b) Le Mécanisme mondial participe de façon efficace et fiable au financement de la mise en œuvre de la Convention	Part du budget de base adopté par la Conférence des Parties qui est affectée aux activités du Mécanisme mondial	Le Mécanisme mondial a reçu sa part du budget de la Convention.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Données sur les résultats</i>
6.1 c) Gestion efficace et transparente du programme de travail du Mécanisme mondial	<p>Mesure dans laquelle l'assurance qualité et la gestion axée sur les résultats, le suivi et l'évaluation sont mis en œuvre</p> <p>Cible pour 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le montant des contributions volontaires collectées. 	<p>Le Mécanisme mondial partage à présent avec le secrétariat les services d'un bureau de l'évaluation commun, qui procède à des analyses et qui est chargé du contrôle de l'exécution et de la gestion axée sur les résultats.</p> <p>Au cours de l'exercice biennal, le Mécanisme mondial a collecté et mis à profit plus de 11 millions d'euros de contributions volontaires nouvelles et continues.</p>
<i>b) Services de conférence</i>		
6.2 a) Les Parties sont satisfaites de l'amélioration des conditions et de l'évolution des plans des conférences, permettant à la Conférence des Parties et à ses organes subsidiaires de prendre des décisions en connaissance de cause	<p>Mesure dans laquelle la mise en œuvre des nouveaux plans des conférences se rapportant à l'organisation des sessions de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires a un effet positif</p> <p>Cible pour 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Observations positives des Parties sur les dispositions prises. <p>Mesure dans laquelle les documents officiels sont soumis sans retard aux Parties dans toutes les langues officielles de l'ONU selon le calendrier prévu</p> <p>Cible pour 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tous les documents sont disponibles en ligne dans les délais prévus. 	<p>À la suite de la confirmation envoyée en février 2014 par Gouvernement mexicain de son intention d'accueillir la quatrième session extraordinaire du Comité de la science et de la technologie (CST) et la troisième Conférence scientifique de la Convention, et après de nouveaux éclaircissements quant aux aspects logistiques et organisationnels qui ont fait l'objet de téléconférences et de missions de planification, il a été convenu de tenir les sessions du 9 au 12 mars 2015.</p> <p>En l'absence d'offre d'un pays partie d'accueillir la treizième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC), le secrétariat a réservé des installations à Bonn. Cette session a été organisée du 25 au 27 mars 2015 au moyen des ressources du secrétariat, y compris une contribution volontaire appréciable du Gouvernement allemand.</p> <p>En dépit des difficultés liées à la tenue de ces manifestations dans des lieux distincts et à des dates très rapprochées, le secrétariat s'est occupé des invitations, des modalités de participation et de la préparation des installations de conférence en temps voulu et au moindre coût, et les services de conférence ont fait l'objet d'observations largement positives de la part des participants aux réunions du CST et du CRIC.</p>

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Données sur les résultats</i>
		<p>Pour les futures réunions intersessions, le secrétariat a pris en considération les leçons tirées des dispositions qui avaient été prises pour le CRIC et le CST, et a déjà présenté des mesures connexes que pourraient adopter les Parties.</p> <p>Le taux global de respect des délais de soumission des documents du CRIC et du CST à l'Office des Nations Unies à Genève a atteint 100 %.</p>
6.2 b) Les échanges entre les représentants des Parties, les experts scientifiques et/ou d'autres acteurs clefs sont judicieusement facilités	<p>Mesure dans laquelle les réunions, ateliers et séminaires demandés sont organisés dans les délais et dans les limites du budget alloué</p> <p>Cible pour 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaction positive des partenaires concernant l'organisation des réunions. 	<p>Les services concernant l'organisation de réunions autres que les réunions officielles au titre de la Convention et l'élaboration de matériels d'information et de publications ont été fournis dans les délais et au moindre coût, et aucune réaction négative n'a été reçue des partenaires.</p>
<i>c) Administration, questions financières et ressources humaines</i>		
6.3 a) Les ressources financières et humaines sont administrées de manière efficace et productive, conformément aux règles de gestion financière de la Convention ainsi qu'au Règlement financier et aux règles de gestion financières de l'ONU	<p>Part des dépenses réelles en pourcentage du budget approuvé</p> <p>Cible pour 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 100 %. <p>Mesure dans laquelle les besoins de formation du personnel sont satisfaits, permettant de mettre en œuvre le programme de travail</p> <p>Cible pour 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au moins 30 % des membres du personnel participent à des activités de formation en rapport avec leur travail. 	<p>Au 31 mai 2015, le taux d'exécution du budget de base était de 56,7 %, à comparer avec un taux d'exécution idéal de 70,8 % à ce stade de l'exercice biennal.</p> <p>Au total, 35 fonctionnaires (soit 62,5 % environ) ont participé à des cours de formation pendant l'exercice biennal.</p>
6.3 b) Amélioration des services du secrétariat en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC)	<p>Mesure dans laquelle les services de TIC répondent aux besoins du secrétariat</p> <p>Cible pour 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le personnel constate des améliorations dans les services de TIC. <p>Mesure dans laquelle les Parties et d'autres utilisateurs expriment leur satisfaction à l'égard des services de conférence</p> <p>Cible pour 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Absence de plainte des Parties. 	<p>Le secrétariat a continué d'apporter des améliorations aux TIC en recourant à des services de diffusion à grande échelle par courriel pour faire mieux connaître le processus de la Convention, ainsi qu'à des services d'informatique en nuage pour rendre plus facilement accessibles les documents volumineux.</p> <p>Le secrétariat n'a reçu des participants aux conférences aucune réclamation concernant les services de TIC.</p>

VI. Conclusions et recommandations

54. La Conférence des Parties souhaitera peut-être prendre connaissance des résultats obtenus au cours de l'exercice biennal 2014-2015 par le secrétariat, le Mécanisme mondial, le Comité de la science et de la technologie et le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention et tirer parti de de ces informations dans les considérations relatives au plan de travail, au programme et au budget pour les années à venir.
